

DEMANDE DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ ASSAINISSEMENT

POUR TOUTE DEMANDE DE RENDEZ-VOUS AVEC LE SERVICE CONTROLE ASSAINISSEMENT, MERCI DE COMPLETER CE DOCUMENT ET DE L'ENVOYER ACCOMPAGNE DE VOTRE PLAN A L'ADRESSE :
COURRIER@REFG.FR

N° CONTRAT REGIE DES EAUX : _____

DEMANDEUR (INFORMATIONS OBLIGATOIRES POUR LA FACTURATION DU CONTROLE) :

Nom et Prénom : _____ Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

En qualité de (rayer la mention inutile) : Agence immobilière Propriétaire Autre : _____

N° : _____ Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Email : _____

PROPRIÉTAIRE (SI DIFFERENT DU DEMANDEUR) :

Nom et Prénom : _____ Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

N° : _____ Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Email : _____

ADRESSE DE L'IMMEUBLE CONCERNE :

N° : _____ Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

MOTIF DU CONTRÔLE : (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

- Attestation de conformité pour vente immobilière
- Attestation de conformité à la demande de l'abonné
- Contrôle suite courrier de demande de contrôle envoyé par la Régie des Eaux Faucigny-Glières
- Attestation de conformité assainissement collectif dans le cadre des travaux liés à une demande d'urbanisme
- Attestation de conformité d'eaux pluviales sur la commune de Bonneville (tous types de contrôles)
- Contre-visite (recontrôle à la suite d'une non-conformité ou suite à une visite précédente)
- Attestation express (réédition d'une attestation de non-conformité sous réserve d'acceptation de la demande)
- Autre (à remplir obligatoirement si cochée) : _____

Pour les tarifs, se référer au document annexe « Dispositions obligatoires avant contrôle des installations d'assainissement »

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Assainissement collectif Assainissement non collectif Nombre de logements à contrôler : ____

EAUX USEES :

Nombre de cuisines :	Nombre de salles d'eau :	Nombre de pompe de relevage :
Nombre de WC :	Nombre de siphons de sol :	Nombre de regards intermédiaires privés :
Autre :		

EAUX PLUVIALES :

Nombre de gouttières :	Nombre de puits perdus :
Destination des eaux pluviales :	Nombre et volume de réservoirs ou rétentions :
Autre :	

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR LA PRISE DE RENDEZ-VOUS :

Plans ou schémas précis des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales par niveau

Votre plan doit faire apparaître :

- Les éléments listés ci-dessus dans la description de l'installation ;
- Le tracé des canalisations de votre habitation au domaine public OU à l'installation d'assainissement non collectif.

LE PETITIONNAIRE S'ENGAGE A :

- **Rendre ouverts et accessibles** tous les regards/ouvrages des installations, **sécuriser** temporairement au besoin,
- **Rendre accessible le compteur d'eau potable** pour une relève,
- **Ne pas vidanger ou nettoyer votre filière d'assainissement non collectif** pour le contrôle.
- Préparer les **documents** nécessaires au déroulement du contrôle (plans, bons de vidange...),
- L'habitation doit être **alimentée en eau, tous les appartements doivent être accessibles** pour un test au colorant de l'ensemble des points de rejets,
- Si le contrôle concerne **plusieurs logements**, merci de le préciser lors de la prise de rendez-vous afin de vous proposer un créneau adapté,
- Le technicien interviendra dans le **créneau de 3h** fixé lors de la prise de rendez-vous. La durée du contrôle peut être variable,
- Le propriétaire ou son représentant doit être **présent** pendant toute la durée du contrôle,
- Pour des raisons de sécurité, il sera demandé à ce que les animaux soient tenus en laisse et que les enfants restent sous surveillance du propriétaire ou son représentant, notamment pour les risques éventuels de chute,
- Le compte rendu sera obtenu **sous un délai d'un 1 mois** après la visite ou dès la réception de tous les documents nécessaires.



Tout ouvrage non accessible ou autres points empêchant le contrôle entrainera le report du contrôle et une facture de frais de déplacement de 33 € TTC sera émise pour déplacement inutile.

DATE :

SIGNATURE :

VOUS AVEZ DEMANDÉ UN CONTRÔLE DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT.
AFIN DE PERMETTRE LE BON DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION **VOUS VOUS ENGAGEZ À :**

- **Rendre ouverts et accessibles** tous les regards/ouvrages des installations, **sécuriser** temporairement au besoin,
- **Rendre accessible le compteur d'eau potable** pour une relève,
- **Ne pas vidanger ou nettoyer votre filière d'assainissement non collectif** pour le contrôle.
- Préparer les **documents** nécessaires au déroulement du contrôle (plans, bons de vidange...),
- L'habitation doit être **alimentée en eau, tous les appartements doivent être accessibles** pour un test au colorant de l'ensemble des points de rejets,
- Si le contrôle concerne **plusieurs logements**, merci de le préciser lors de la prise de rendez-vous afin de vous proposer un créneau adapté,
- Le technicien interviendra dans le **créneau de 3h** fixé lors de la prise de rendez-vous. La durée du contrôle peut être variable,
- Le propriétaire ou son représentant doit être **présent** pendant toute la durée du contrôle,
- Pour des raisons de sécurité, il sera demandé à ce que les animaux soient tenus en laisse et que les enfants restent sous surveillance du propriétaire ou son représentant, notamment pour les risques éventuels de chute,
- Le compte rendu sera obtenu **sous un délai d'un 1 mois** après la visite ou dès la réception de tous les documents nécessaires.

Les différents types d'interventions (année 2025) :

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)		TARIFS TTC
Contrôle pour vente	Contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif.	165 €
Contrôle de bonne exécution	Vérification de la réalisation des travaux conformément à la réglementation et au projet de conception. Il est réalisé sur site avant remblaiement du chantier . Demandé via le formulaire 2 , minimum 8 jours avant le début des travaux.	132 €
ASSAINISSEMENT COLLECTIF		TARIFS TTC
Contrôle pour vente	Vérification du bon raccordement aux réseaux collectifs d'assainissement et de la séparation des eaux usées et eaux pluviales .	165 €
Contrôle à la demande de l'abonné	Vérification du bon raccordement aux réseaux collectifs d'assainissement et de la séparation des eaux usées et eaux pluviales . <i>Ex : avant le dépôt d'un dossier de demande d'urbanisme, pour connaître la conformité de l'immeuble, etc...</i>	165 €
Contrôle suite à une demande de la REFG	Vérification du bon raccordement aux réseaux collectifs suite à un courrier de demande de contrôle de la Régie des Eaux Faucigny Glières.	Inclus dans votre facture d'eau
Contrôle dans le cadre d'une demande d'urbanisme	Vérification du bon raccordement aux réseaux collectifs d'assainissement et de la séparation des eaux usées et eaux pluviales pendant les travaux ou avant emménagement ou utilisation des locaux .	Inclus dans la PFAC
	Vérification du bon raccordement aux réseaux collectifs d'assainissement et de la séparation des eaux usées et eaux pluviales après emménagement ou utilisation des locaux .	1 logement : 165 €/logement + de 1 logement : 82,50 €/logement
EAUX PLUVIALES SUR LA COMMUNE DE BONNEVILLE		TARIFS TTC
Contrôle d'eaux pluviales	Tous types de contrôles concernant les eaux pluviales : mise en place de rétention, débit de fuite, puits perdu, etc...	165 €
COMMUN ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF ET COLLECTIF		TARIFS TTC
Cas particulier : immeuble de + de 1 logement	Vérification du bon raccordement aux réseaux collectifs d'assainissement et de la séparation des eaux usées et eaux pluviales d'un immeuble de plus de 1 logement .	82,50 €/logement
Frais de déplacement	Toute absence du propriétaire ou son représentant lors du rendez-vous, tout ouvrage non accessible ou tout autre(s) point(s) empêchant le contrôle entraînera le report du contrôle et une facture de frais de déplacement sera émise pour déplacement inutile. Un nouveau rendez-vous pour un recontrôle (payant – 165 €) devra être pris.	33 €
Contre visite	Recontrôle de l'assainissement à la suite d'une non-conformité ou non accès à un/des point(s) de contrôle lors d'une visite précédente.	99 € / logement
Demande d'attestation express	Frais pour réédition d'une attestation de non-conformité suite à une demande express d'un abonné sans déplacement d'un technicien de la REFG (sous réserve d'acceptation de la demande par la REFG).	99 €
NON DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES DOMESTIQUES		TARIFS TTC
Contrôle à la demande de l'abonné	Vérification du bon raccordement aux réseaux collectifs d'assainissement et de la séparation des eaux usées domestiques, non-domestiques ou assimilées domestiques et eaux pluviales .	Sur devis